

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE

Direction des Routes et de  
l'Aménagement

Service Entretien et Exploitation des Routes

**MARCHÉ PUBLIC**

Accord-cadre de Services

# Entretien et replantations d'arbres le long du réseau routier départemental de la Charente

## 0.1 Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2023S0495

Date limite de remise des plis

13 / 05 / 2024 à 17 heures

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Direction des Routes et de l'Aménagement  
Service Entretien et Exploitation des Routes  
Adresse : 31 boulevard Emile Roux  
CS 60 000  
16917 ANGOULEME CEDEX 9  
Téléphone : 05.16.09.50.00

La personne en charge du dossier est : MICHELET Romain- Technicien suivi des dépendances vertes

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Entretien et replantations d'arbres le long du réseau routier départemental de la Charente**

*La consultation porte sur l'entretien et la création de plantations le long des routes départementales de la Charente*

Lot	Code CPV - Libellé CPV
Lot n°1 : entretien des plantations d'arbres	77340000-5 : Élagage des arbres et taille des haies
	77341000-2 : Élagage des arbres
	77211400-6 : Services d'abattage d'arbres
Lot n°2 : plantation d'arbres et arbustes	77211600-8 : Plantation d'arbres par ensemencement

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Entretien et replantations d'arbres le long du réseau routier départemental de la Charente
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Domaine public du département de la Charente
 Durée	12 Mois à compter de janvier 2024 à titre indicatif
 Variation des prix	Révisibles (référence)
 Nature des prix	Prix unitaires

## ■ Allotissement – Forme du contrat :

La consultation est décomposée en 2 lots :

N° Lot et libellé	Forme du contrat
<b>Lot n°1 : entretien des plantations d'arbres</b>	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum <b>1 000 000,00 € HT</b> (sur 4 ans)
<b>Lot n°2 : plantation d'arbres et arbustes</b>	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum <b>400 000,00 € HT</b> (sur 4 ans)

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

### ■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics.lacharente.fr>.

### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cadre du Détail estimatif destiné au jugement des offres (DEJO)
- Carte des arbres d'alignement du CD16

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

### ■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics.lacharente.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

<u>Adresse postale</u>	<u>Adresse physique</u>
<b>DEPARTEMENT DE LA CHARENTE</b> <b>PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P</b> <b>Service de la commande publique</b> <b>31 boulevard Emile Roux</b> <b>CS 60 000</b> <b>16917 ANGOULÊME CEDEX</b>	<b>DEPARTEMENT DE LA CHARENTE</b> <b>PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P</b> <b>Service de la commande publique</b> <b>36 rue de l'Arseal</b> <b>Bureau 1.06</b> <b>16000 ANGOULÊME</b>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

#### ■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
<b>Autres justificatifs</b>	

Document	Descriptif
DUME	DUME

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Acte d'engagement, cadre joint à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s).</i></li> <li>- <i>Dans le cas d'un groupement conjoint, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants ;</i></li> <li>- <i>En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par l'article R2193-1 du Code de la commande publique :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Une déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 et 2, L8221-3 et 5, L8251-1, L5221-8 et 11, L8231-1, L8241-1 et 2 du Code du Travail ;</i></li> <li>- <i>Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.</i></li> </ul> </li> </ul> <p><i>Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.</i></p>
Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)	- <i>Bordereau des prix unitaires, cadre joint à compléter ;</i>
Cadre du Détail estimatif destiné au jugement des offres (DEJO)	- <i>Détail estimatif destiné au jugement des offres, cadre joint à compléter ;</i>
Mémoire technique justificatif	- <i>Un mémoire technique justificatif comportant tous les documents et renseignements permettant à l'acheteur de juger des critères valeur technique et performances en matière de protection de l'environnement décrits ci-après</i>

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### ■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

#### ■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Recevabilité candidature	Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2143-6 et suivants du Code de la commande publique
2. Garanties professionnelles et financières	Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes
3. Garanties techniques	Pour l'examen des garanties techniques, il pourra être tenu compte des conditions de déroulement des marchés que le candidat a exécuté par la personne publique

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (45 pts)	<p>Le critère "Valeur technique" sera examiné au regard de la pertinence des renseignements et documents fournis dans le mémoire technique.</p> <p>Pour attribuer la note de chaque sous-critère de la valeur technique, les principes généraux suivants seront adoptés :</p> <p>0 : Inacceptable, non-conforme, non traité            0,25 : Acceptable mais présence de réserves significatives            0,5 : Correcte avec réserves mineures            0,75 : Satisfaisant            1 : Très satisfaisant</p>
- La description des moyens matériels et humains (20 pts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la description des matériels utilisés et leur capacité à garantir des cadences adaptées au volume des commandes</li> <li>- la description des moyens humains au travers de l'expérience professionnelle sur des chantiers similaires</li> <li>- organigramme détaillé de l'équipe en charge des travaux</li> </ul>
- La description des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité. (10 pts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la description des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents intervenant.</li> <li>- la description des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers de la route</li> <li>- le détail organisationnel sur les formations internes en matière de sécurité.</li> </ul>
- La description du contrôle interne en matière de qualité des prestations (15 pts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse du Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Qualité (SOPAQ)</li> <li>- les moyens mis en œuvre pour assurer la communication entre les différents partenaires (coordonnateur du CD16, responsables de secteur, maires des communes concernés par les travaux...)</li> </ul>
2. Prix (40 pts)	<p>Le critère "prix" sera examiné au regard du document financier (DPGF, DE ou DEJO) valorisé par le candidat.</p> <p>La note attribuée s'établira selon la formule suivante :</p> <p style="text-align: center;">Note = Nbre de points affecté au critère x (prix le plus bas / prix proposé par le candidat)</p>
3. Propositions environnementales (15 pts)	<p>Les coefficients pour la notation du critère 3 ci-dessous seront les suivants sur la base d'un classement des candidats établi au vu des propositions environnementales :</p> <p>0 : Inacceptable, non-conforme, non traité            0,25 : Acceptable mais présence de réserves significatives            0,5 : Correcte avec réserves mineures            0,75 : Satisfaisant            1 : Très satisfaisant</p>
-Mise en œuvre et accessoires (7 points)	<p>-Description des mesures mises en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité dans le cadre du présent accord-cadre. Ces mesures portent sur les actions visant à améliorer la performance en matière de protection de l'environnement du candidat en termes d'équipements techniques mis en œuvre pour l'exécution des prestations (utilisation de véhicules propres par exemple) et de gestion des déchets produits lors de l'exécution des prestations ( utilisation de filières de recyclage, gestion du tri), l'utilisation de matériaux biosourcés (accessoires, utilisation de protections naturelles comme des manchons en laine de mouton type Thorelaine ou similaire, fertilisant, paillage naturel par exemple).</p>
-Provenance des plants (8 points)	<p>-Description des mesures mises en œuvre par le candidat pour s'approvisionner en plants situés dans une région au climat équivalent à celui du lieu de plantation (température et pluviométrie comparables). ayant une faible empreinte carbone et/ou possédant le label « végétal local » correspondant à la région d'origine 9, (zone sud-ouest) de l'ex Poitou-Charentes ou la plus proche de l'ex Poitou-Charentes.</p>

Critère	Complément

*Modalités de calcul des notes :*

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : **Sur 100.**

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

## 5. CONCLUSION DE LA CONSULTATION

### ■ Documents à produire par le candidat retenu

Les certificats ou la déclaration mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique seront remis par le candidat retenu dans le délai de 5 jours à compter de la demande présentée par le représentant légal du pouvoir adjudicateur.

Il devra joindre les mêmes documents pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre.

***Toutefois, vous pouvez mettre ces pièces en ligne par anticipation, dans un coffre-fort sécurisé gratuit, sur votre espace entreprise. Ainsi vos acheteurs pourront y accéder, vous évitant tout risque de non-conformité pour absence ou retard de fourniture de ces attestations. Et vous recevrez vos notifications 10 jours plus tôt.***

***Mettez votre RIB, votre KBIS, votre attestation d'assurance, votre NOTI-2 (charges sociales et fiscales), et votre attestation semestrielle (Urssaf), en ligne.***

***Pour cela connectez-vous sur AWS-Entreprises.com, puis faites " GESTION / Attestations ".***

### ■ Signature du marché

Si le candidat n'a pas signé l'acte d'engagement **à l'aide d'un certificat électronique** au stade de la remise des offres, et s'il est déclaré attributaire, il sera invité à le faire selon l'un des scénarii suivants :

- si l'attributaire signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- Si l'attributaire signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne à la société), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

### Précisions sur la signature électronique

Afin de faciliter l'exploitation des documents électroniques par la personne publique, il est recommandé à l'attributaire de privilégier la signature électronique **au format PAdES (se reporter à l'annexe « comment signer électroniquement »)**.

Pour vous procurer un certificat de signature électronique, consultez la liste publiée par l'ANSSI à l'adresse : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

**❑ Rappels important :**

- **Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une simple copie.**
- **Seul l'acte d'engagement doit être signé, les autres pièces constitutives du contrat (CCAP, CCTP, DPGF, mémoire technique,...) devant être simplement listées dans ce document.**
- **La signature d'un fichier compressé n'emporte pas signature des documents qui y sont contenus.**

## 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marchespublics.lacharente.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : [marchespublics@lacharente.fr](mailto:marchespublics@lacharente.fr)

### ■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative.

Ce recours contentieux peut également être adressé via l'application internet Télérecours citoyens, à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Tout recours contentieux notifié au pouvoir adjudicateur devra obligatoirement l'être à l'adresse suivante : [marchespublics@lacharente.fr](mailto:marchespublics@lacharente.fr)**

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Poitiers  
15 rue de Blossac  
86000 POITIERS  
Téléphone : 05.49.60.79.19  
Courriel : [ta-poitiers@juradm.fr](mailto:ta-poitiers@juradm.fr)  
Télécopie : 05.49.60.68.09  
Site internet : <http://www.ta-poitiers.juradm.fr/ta/poitiers>

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Caroline MELEARD ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)